

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 39/6e L portant abrogation de la délibération n° 361

n° 39/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
1 avril 1964Numéro JO
n° 4 du 01/05/1964Date du numéro
1 mai 1964

VISAS

La Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis.

Vu l'arrêté n°1066 du 7 octobre 1960 rendant exécutoire la délibération n° 166 du 5 octobre 1960, portant transformation du Cours Complémentaire en lycée, notamment en son article 2

Vu la délibération n°361 du 11 septembre 1962 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis portant création à Djibouti d'un Cours normal d'instituteurs adjoints

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 17 mars 1964, A adopté, dans sa séance du 27 mars 1964 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Est abrogée, pour, compter du 1er janvier 1964, la délibération n° 361 du 11 septembre 1962 de la Commission permanente, de l'Assemblée Territoriale.